

صندوق الشمال للاستثمار والتنمية  
ᄡᄢᄣᄤ ᄥᄦᄧᄨᄩ ᄪᄫᄬᄭᄮ ᄯᄰᄱᄲᄳ  
NORTHERN FUND FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT

# GUIDE PRATIQUE



## CONTEXTE GENERAL

S'inscrivant résolument dans la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, notamment exprimée dans son discours lors de l'ouverture de la session parlementaire d'automne en octobre 2022 :

« ... Notre souhait est que la nouvelle Charte nationale de l'investissement donne une impulsion tangible à l'attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers.

Aussi, il convient de lever les obstacles qui continuent d'entraver une relance effective de l'investissement national, sur tous les plans ».  
Extrait du Discours Royal

session Octobre 2022

Le Conseil de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima lance le fonds du nord pour l'investissement et le développement, baptisé NorDev. Cette initiative s'aligne parfaitement avec les recommandations du nouveau modèle de développement à l'horizon 2035, du programme gouvernemental 2021-2026, la charte nationale

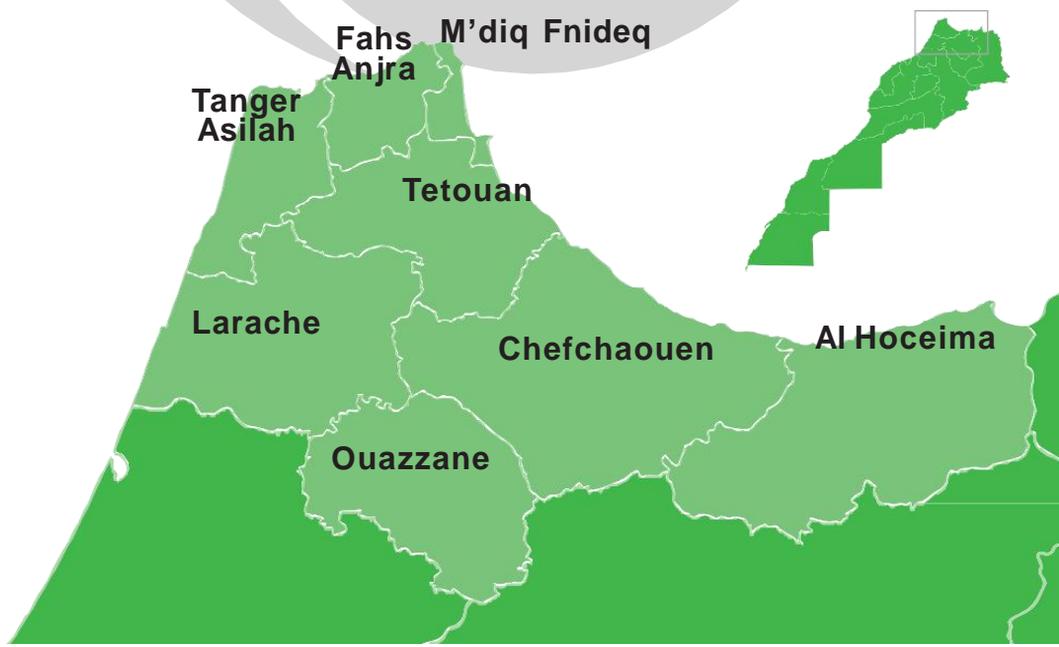
d'investissement, les orientations contenues dans le schéma régional d'aménagement du territoire de la Région pour la période 2021-2046, ainsi qu'avec le programme de développement régional 2022-2027.

En partenariat avec la Wilaya de la Région, le Centre Régional de l'investissement (CRI), et l'agence pour la promotion et le développement du nord (APDN), NorDev vise à soutenir activement l'investissement et l'emploi au sein de la Région de Tanger Tétouan Al Hoceima.



## 2. LE FONDS DU NORD POUR L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT NORDEV :

Le Fonds Régional d'Investissement, connu sous le nom de NorDev, a pour principal objectif de catalyser la croissance économique au sein de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Il œuvre pour la création d'un environnement propice à l'émergence d'un tissu économique compétitif, caractérisé par un fort potentiel de croissance. Ce fonds s'engage à soutenir les secteurs porteurs, en favorisant la croissance durable des entreprises locales, des projets innovants et des initiatives entrepreneuriales en contribuant ainsi à l'éclosion d'une dynamique de croissance durable. Il aspire à générer un impact économique et social significatif, tout en stimulant la création d'emplois au sein des 8 provinces de la région : Province d'Al Hoceima ; Province de Chefchaouen ; Province de Ouazzane ; Province de Larache ; Province de Fahs-Anjra ; Province de Tétouan ; Préfecture Mdiq-Fnideq ; Préfecture Tanger-Assilah



# A. Les objectifs et résultats attendus de NorDev

Le fonds du Nord pour l'Investissement et le Développement, vise un ensemble d'objectifs ambitieux est appelé à apporter de nombreux avantages significatifs :

- **Croissance économique régionale** : En soutenant les entreprises et les projets **novateurs**, surtout les **métiers d'avenir** le fonds contribuera à la **croissance économique de la région** et à l'augmentation du **PIB régional**, en renforçant ainsi la **compétitivité** de la région sur le marché **national** et **international**.
- **Création d'emplois et réduction du chômage** : En encourageant la création d'emplois, le fonds jouera un rôle essentiel dans la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi durable, et contribuera à **l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes et des jeunes avec ou sans diplôme spécifiquement et de la population locale en générale**.
- **Attraction des investisseurs étrangers** : L'amélioration des infrastructures et la dynamisation des entreprises régionales attireront les investisseurs étrangers et favoriseront les partenariats internationaux. Une partie des investissements sera allouée aux projets œuvrant pour le développement des infrastructures clés, telles que les **transports et logistique, les énergies renouvelables et les technologies numérique**.
- **Épanouissement de l'entrepreneuriat** : Le soutien aux jeunes entrepreneurs stimulera l'innovation et contribuera à créer un environnement entrepreneurial florissant. NorDev soutiendra les **auto-entrepreneurs, les coopératives, et les startups** en fournissant un accompagnement financier et stratégique.
- **Inclusion des femmes, des handicapés et des NEET's**



## B. Partenaires du NORDEV



وكالة الترويج  
والتطوير  
للشمال  
Agence pour la Promotion  
et le Développement du Nord



جهة طنجة - تطوان - الحسيمة  
Wilaya de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma



ولاية جهة طنجة تطوان الحسيمة  
Wilaya de la Région Tanger Tétouan Al Hoceïma



المركز الجهوي للاستثمار  
طنججة - تطوان الحسيمة  
CENTRE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT  
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA

Le fonds régional d'investissement NORDEV est un organisme clé au sein de la région de Tanger Tétouan Al Hoceïma, visant à stimuler le développement économique et la croissance régionale. Composé d'acteurs importants tels que le conseil régional, le centre régional d'investissement (CRI) et l'agence de promotion du nord (APDN), NORDEV dispose d'un budget substantiel de 200 millions de dirhams par an, pour une période de cinq ans. Cependant, il convient de noter que le conseil régional est l'unique actionnaire de ce fonds.

Le conseil régional de Tanger Tétouan Al Hoceïma joue un rôle central dans la gestion et la gouvernance de NORDEV, en tant qu'acteur principal. Son engagement démontre un fort soutien envers le développement de la région, mettant en avant l'importance de la collaboration entre les acteurs publics pour stimuler la croissance économique, créer des emplois et améliorer la qualité de vie des habitants.

La Wilaya de la Région, détient une position stratégique dans la mise en œuvre des projets de développement de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. La Wilaya joue un rôle de coordination entre les différents acteurs, facilitant ainsi la mise en œuvre harmonieuse des politiques et des initiatives de développement. Elle veille également à ce que les besoins spécifiques de la région soient pris en compte et que les investissements soient alignés sur les priorités régionales, favorisant ainsi un développement équilibré et durable.

Le CRI, en tant que partenaire clé, apporte son expertise dans la promotion des investissements, la simplification des procédures administratives et l'accompagnement des investisseurs. Sa collaboration avec le conseil régional renforce la capacité de NORDEV à attirer des projets stratégiques dans la région.

De plus, l'APDN, en tant qu'agence de promotion, joue un rôle essentiel dans la mise en avant des atouts de la région du nord du Maroc, attirant ainsi l'attention des investisseurs nationaux et internationaux sur les opportunités offertes par NORDEV.

## C. CIBLES DE NORDEV

Le Fonds NorDev s'adresse à 4 catégories de porteurs de projets ou d'investisseurs, qu'ils soient marocains ou étrangers :



Très Petites Entreprises (TPE)



Auto-entrepreneurs



Coopératives



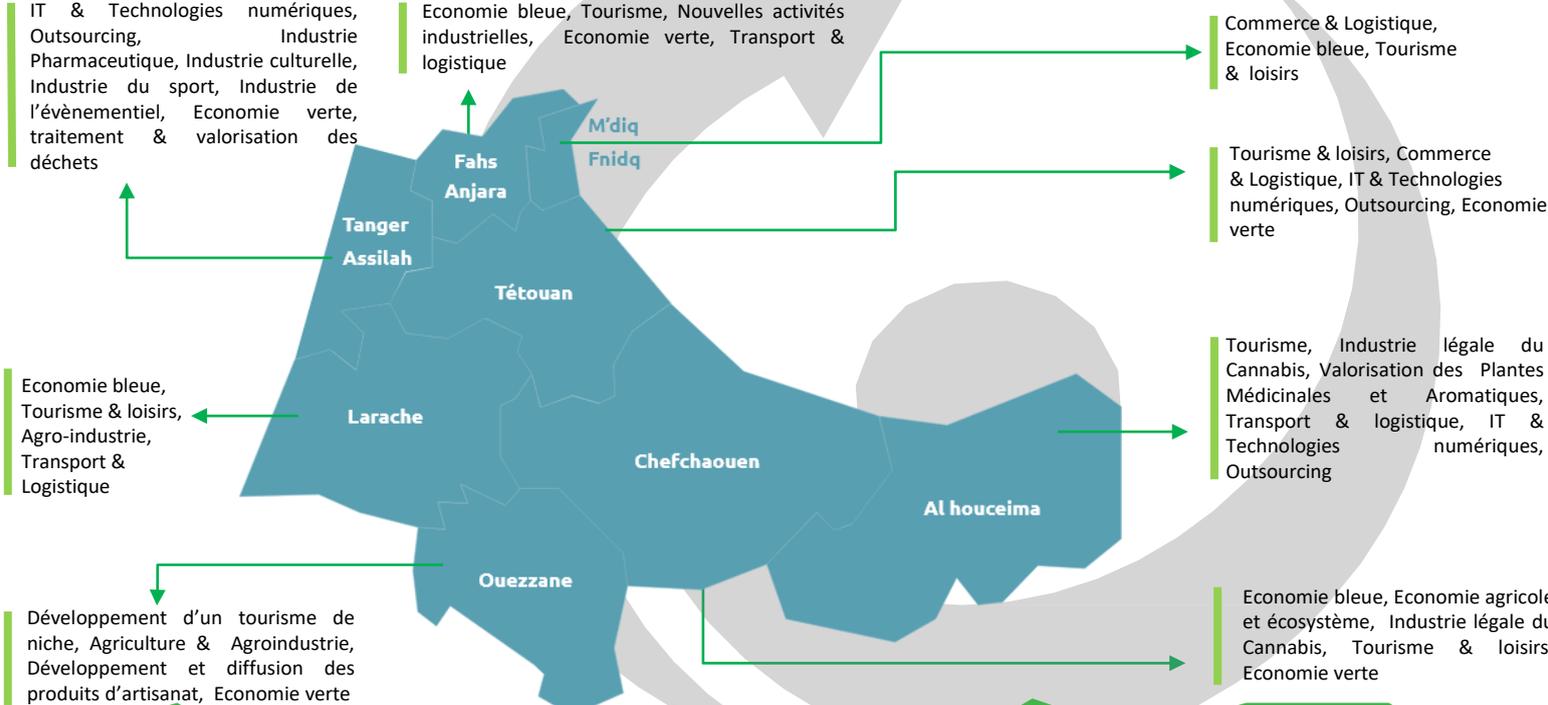
Petites, Moyennes  
et Grandes Entreprises

# Les secteurs d'activités pouvant bénéficier du financement de NorDev

NorDev s'efforce d'apporter son soutien à divers secteurs économiques, stimulant ainsi la croissance dans chaque province et préfecture concernée, conformément **au cahier des charges adopté qui précise les secteurs éligibles à l'appui financier du fonds** : L'Agro-industrie, la Pêche, l'Industrie, les services, et tous secteurs producteurs de richesses et générateurs d'opportunités d'emplois dans la Région.

Les projets respectant les vocations du territoire de la Région de Tanger Tétouan AL Hoceima, telles qu'elles sont définies dans le Programme de Développement Régional (PDR) TTA (2022-2027) vont bénéficier de plus d'avantage.

Selon le PDR, la vocation de :



# 3. Règles applicables à l'appel à projet

Avant de soumettre leurs projets dans le cadre de l'appel à projets initié par NorDev, les candidats sont priés de s'acquitter de la lecture des règles et exigences stipulées dans cette section. Des commissions techniques dédiées seront chargées de vérifier et d'évaluer la conformité de toutes les propositions de projets par rapport à ces règles et exigences tout au long des différentes étapes du processus d'appel à projets.

## A. Eligibilité du projet

Les subventions peuvent être sollicitées par :

- **Les personnes physiques et morales et citoyens marocains**
- **Les Marocains résidant à l'étranger**
- **Les étrangers résidant au Maroc**
- **Les entreprises et personnes physiques étrangères**



## 3. Règles applicables à l'appel à projet

### Critères d'éligibilité communs à tous bénéficiaires :

- > Les projets à subventionner devront obligatoirement être implantés dans l'une des 8 préfectures et provinces de la Région, à savoir : Tanger-Asilah, Larache, Ouazzane, Tétouan, Al Hoceima, Chefchaouen, M'diq-Fnideq, Fahs-Anjra.
- > La mobilisation de fonds/financements par l'investisseur doit atteindre au minimum 70% du montant de l'investissement.
- > L'inscription à l'une des 4 chambres professionnelles à laquelle le projet présenté est rattaché (Seules Les entités juridiquement habilitées, selon les lois en vigueur, à se faire inscrire auprès des chambres professionnelles sont requises, de manière impérative, à fournir cette pièce justificative. Cependant, les coopératives doivent fournir une copie de Certificat d'enregistrement aux coopératives avec le numéro d'inscription au registre de l'ODCO).

### Motifs d'éviction :

- > Tout porteur de projet ayant signé un protocole ou une convention de soutien avec la région et n'ayant pas honoré ses engagements.
- > Tout porteur de projet en situation d'irrégularité avec la direction des impôts, les douanes, la CNSS ou l'Office des Changes.

# Processus de l'appel à projet et traitement des dossiers

Le processus de demande de subvention comprend les Cinq (5) étapes suivantes :

## 1. Identification sur la plateforme

Identification du porteur du projet ou de son représentant sur la plateforme, suivie du renseignement d'un formulaire concis, en vue de procéder à la demande **de subvention**. Au cours de cette étape, il est requis que le porteur de projet soumette **Cinq** documents fondamentaux :

01

### A. Lettre de Demande Signée :

- **Lettre de Demande Signée par le Demandeur** : Rédigez une lettre de demande signée par le demandeur, qui doit inclure les éléments suivants :
  - Présentation du ou des porteurs du projet.
  - Description de la nature du projet.
  - Précision de la valeur ajoutée socio-économique que le projet apportera à la région.
  - Énoncé du potentiel commercial du projet.
  - Indication de l'investissement prévu.
  - Identification de la ville ou de la région où le projet rayonnera.

### B. Pièce justificative de création de l'entreprise

- **Certificat Négatif (Société existante ou en cours de constitution)** : Pour Les sociétés déjà établies ou en cours de création, il est nécessaire de fournir un certificat négatif de la société ou modèle 7 récent ne dépassant pas 3 mois.
- **Copie de l'Attestation de Création (Coopératives)** : Dans le cas des coopératives, veuillez fournir une copie de l'attestation de création de la coopérative délivré par l'ODECO.
- **Attestation d'Inscription au Registre des Auto-Entrepreneurs (Auto-Entrepreneurs)** : Si vous êtes un auto-entrepreneur, veuillez soumettre une copie de votre attestation d'inscription au registre des auto-entrepreneurs ou carte professionnelle.

### C. Copie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) :

- **CIN du Représentant Légal** : Dans tous les cas, veuillez fournir une copie de la carte d'identité nationale du représentant légal de la structure demandeuse plus le PV de nomination du ou des gérants précisant l'étendu des pouvoirs.

### D. CV du ou des Porteurs du Projet :

- **CV du ou des Porteurs du Projet** : Joignez le curriculum vitae du ou des porteurs du projet, mettant en évidence leur expérience, leurs compétences, et leur expertise dans le domaine du projet.

### E. Présentation du Projet & Business Plan Sommaire :

- **Description du Projet** : Fournissez une description succincte du projet d'investissement, mettant en évidence sa nature, son objectif, et son domaine d'activité.
- **Business Plan Sommaire** : Incluez un business plan sommaire donnant les indicateurs économiques et financiers préliminaires du projet. Ce business plan devrait fournir une vue d'ensemble des projections de revenus, des dépenses, des investissements prévus, et d'autres informations financières essentielles sur un modèle plan d'investissement et de financement en annexe.



## Pré-sélection des projets éligibles

À la suite de cette étape initiale de candidature, Une équipe dédiée procède à l'examen de la conformité des demandes de subventions avec le cahier des charges et les procédures du Fonds NorDev afin de déterminer leur éligibilité.



## 03

## Confirmation de l'éligibilité

En cas d'éligibilité, le porteur de projet ou son délégué sera notifié et invité à finaliser sa demande de subvention en complétant un formulaire détaillé. Cette démarche implique la soumission des pièces justificatives spécifiques à la catégorie d'investisseur concernée (notamment un plan d'affaires sur 5 ans détaillé pour le projet d'investissement).



# Approbation

04

Un comité technique évalue la demande et décide du montant des primes d'investissement à octroyer au projet (maximum de 30% du montant de l'investissement).

Une fois la demande est validée, le porteur du projet ou son représentant doit fournir les documents physiques justifiants les informations fournies lors de la demande de subvention

05

Projet  
03

## Déblocage de la subvention

Suite à la vérification des documents, un projet de convention d'investissement est proposé au porteur de projet en vue de sa signature.

Une fois la convention d'investissement approuvée, la subvention est débloquée en un ou plusieurs versements, conformément aux modalités définies dans la convention et en fonction de l'avancement du projet

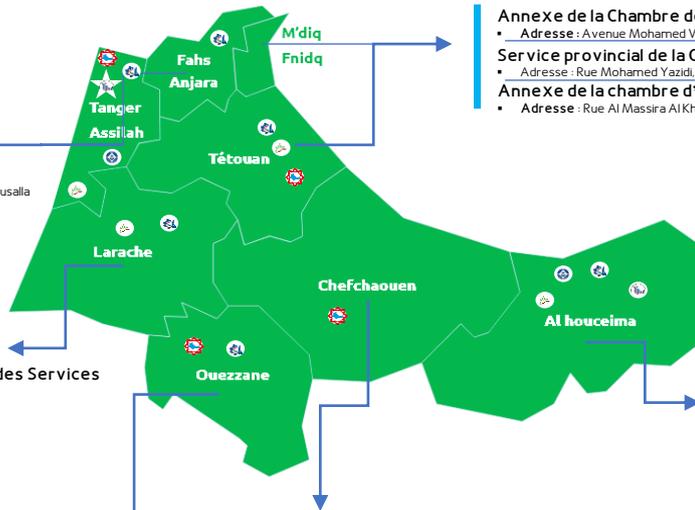


## 5. Durée de l'appel à projets

La durée de chaque appel à projets sera spécifiée en fonction des dates préalablement établies pour chaque appel à projets à venir. Notre engagement envers l'excellence et la transparence nous amène à respecter scrupuleusement les calendriers fixés pour chacune de ces initiatives.

## 6. Lieu de dépôt de candidatures

Les inscriptions s'effectuent en ligne via la plateforme **www.nordev.ma**. À la suite de la phase de pré-sélection, les candidats porteurs de projets éligibles se rendent aux bureaux Nordev affectés au siège de la région ou aux bureaux mis à leurs disposition chez les partenaires du Fonds, au niveau de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services, la Chambre des Pêches Maritimes de la Méditerranée, la Chambre d'Agriculture, et la Chambre d'Artisanat, afin de déposer leurs dossiers de candidatures complet. Il convient de noter que ces bureaux ont aussi pour vocation d'assurer la mission d'accompagnement et d'orientation tout au long du processus de candidature.



**Conseil de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima**

- Adresse : Rue des amoureux - BP. 1292 - Tanger -

**Chambre d'Artisanat**

- Adresse : n°29, Rue Mohamed Abdou, 1er étage.

**Chambre de commerce, d'industrie et de services**

- Adresse : quartier administratif, BP. 411, 412

**Chambre des pêches maritimes de la Méditerranée**

- Adresse : 47 rue Al-Imam Al-Qastalani, n° 09 Ain Al-Hayani, P.B 2325 Al-Musalla

**Annexe de la chambre d'agriculture**

- Adresse : Rue Al-Andalus, Résidence Sondos, 1er étage, Tanger

**Annexe de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services – Fahs-Anjara -**

- Adresse : Plateforme Jeunesse, Centre d'incubation, Palais Al Majaz

**la chambre d'agriculture**

- Adresse : Rue Mehdi Ben Tourmert, Larache

**Annexe de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services**

- Adresse : Lotissement Al-Wafa - n° 195, premier étage

**Annexe de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services**

- Adresse : Quartier de l'Hôpital, boulevard Moulay Ismail

**Annexe de la Chambre d'Artisanat**

- Adresse : Complexe d'artisanat, Place de l'Indépendance, Ouezzane

**Annexe de la Chambre d'Artisanat**

- Adresse : Rue Zarqouti, quartier Al-Kharazi, Chefchaouen

**Annexe de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services**

- Adresse : Avenue Mohamed V, Délégation des Travaux Publics, Tétouan

**Service provincial de la Chambre d'Artisanat**

- Adresse : Rue Mohamed Yazidi, Résidence Al-Andalus, Bloc C, Premier étage, n° 6/7, Tétouan

**Annexe de la chambre d'agriculture**

- Adresse : Rue Al Massira Al Khadra, Tétouan.

**Annexe de la Chambre des pêches maritimes de la Méditerranée**

- Adresse : port d'Al Hoceima

**Annexe de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services**

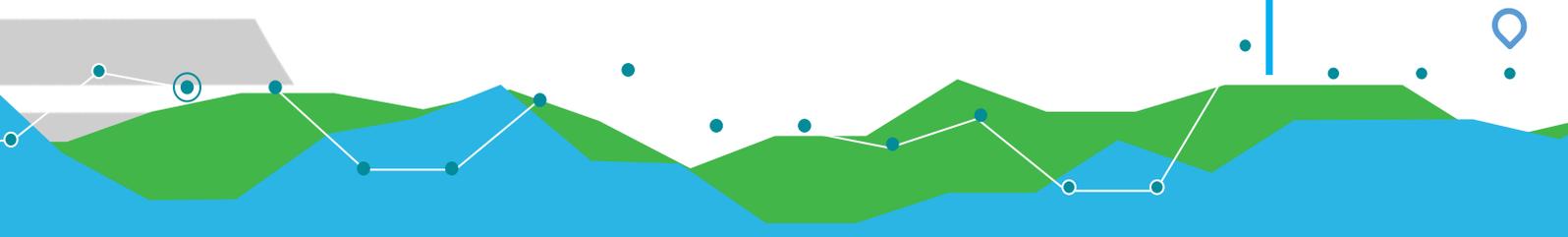
- Adresse : 76 Avenue de l'Unité Africaine, Al Hoceima

**Annexe de la chambre d'agriculture**

- Adresse : Rue mosquée El Zaïkoun, quartier Barrio Haddou Al Hoceima

**Annexe de Conseil de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima**

- Adresse : A côté de la préfecture d'Al Hoceima, Quartier Carbonita



## A. SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

### Auto-entrepreneurs et Très Petites Entreprises (TPE) :

A. La contribution peut prendre la forme d'une aide via une réduction ou un avantage préférentiel sur un bien immobilier nécessaire à l'exploitation du projet (par le biais d'une formule locative ou d'une acquisition).

B. La contribution peut concerner des équipements aménagés jugés nécessaires à l'exploitation du projet.

> La présente forme de soutien est soumise à un plafond fixé à cent mille dirhams (1000 000 MAD)



### Coopératives

A. La contribution peut prendre la forme d'une aide via une réduction ou un avantage préférentiel sur un bien immobilier nécessaire à l'exploitation du projet (par le biais d'une formule locative ou d'une acquisition).

B. La contribution peut concerner des équipements aménagés jugés nécessaires à l'exploitation du projet

> La présente forme d'aide est soumise à un plafond fixé à un million de dirhams (1000 000 MAD)



# 7.MÉCANISMES DE SOUTIEN DE LA SUBVENTION

## A.SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

### Petites et moyennes entreprises (PME)

A.La contribution peut prendre la forme d'une aide via une réduction ou un avantage préférentiel sur un bien immobilier nécessaire à l'exploitation du projet (par le biais d'une formule locative ou d'une acquisition).

B.La contribution peut concerner des équipements aménagés jugés nécessaires à l'exploitation du projet.

>La présente forme d'aide est soumise à un plafond fixé à un million de dirhams (1 000 000 MAD).



### Grandes entreprises (GE)

A.La contribution peut prendre la forme d'une aide via une réduction ou un avantage préférentiel sur un bien immobilier nécessaire à l'exploitation du projet (par le biais d'une formule locative ou d'une acquisition).

B.La contribution peut concerner des équipements aménagés jugés nécessaires à l'exploitation du projet.

>La présente forme d'aide est soumise à un plafond fixé à dix millions de dirhams (10 000 000 MAD).



# 7. MÉCANISMES DE SOUTIEN DE LA SUBVENTION

## A. SOUTIEN À L'EXPLOITATION

### Auto-entrepreneurs et Très Petites Entreprises (TPE) :

- A. Une subvention de **1 000 DH** par mois sera accordée pour tout salaire net compris entre **2 500 DH/mois** et **4 000 DH/mois**
- B. Une subvention de **2 000 DH** par mois sera accordée pour tout salaire net supérieur à **4 000 DH/mois**

- La présente aide est conditionnée par la régulière déclaration des postes créés auprès de la **CNSS**, accompagnée de justificatifs semestriels à fournir au **back office** de la Région en vue de leur vérification et validation pour le déblocage des fonds (à postériori).
- La présente forme de soutien est soumise à un plafond fixé à cinquante mille dirhams (50 000 MAD), qui peut s'étaler au maximum sur 2 ans.



### Coopératives

- A. Une subvention de **1 000 DH** par mois sera accordée pour tout salaire net compris entre **2 500 DH/mois** et **4 000 DH/mois**.
- B. Une subvention de **2 000 DH** par mois sera accordée pour tout salaire net supérieur à **4 000 DH/mois**.

- La présente aide est conditionnée par la régulière déclaration des postes créés auprès de la **CNSS**, accompagnée de justificatifs semestriels à fournir au back office de la Région en vue de leur vérification et validation pour le déblocage des fonds (à postériori).
- La présente forme de soutien est soumise à un plafond fixé à cinq cent mille dirhams (500 000 MAD), qui peut s'étaler maximum sur 2 ans.



# 7. MÉCANISMES DE SOUTIEN DE LA SUBVENTION

## A. SOUTIEN À L'EXPLOITATION

### Petites et moyennes entreprises (PME)

A. Une subvention de **1 000 DH** par mois sera accordée pour tout salaire net compris entre **2 500 DH/mois** et **4 000 DH/mois**

B. Une subvention de **2 000 DH** par mois sera accordée pour tout salaire net supérieur à **4 000 DH/mois**

- La présente aide est conditionnée par la régulière déclaration des postes créés auprès de la **CNSS**, accompagnée de justificatifs semestriels à fournir au **back office** de la Région en vue de leur vérification et validation pour le déblocage des fonds (à postériori).
- Cette forme de soutien est soumise à un **plafond fixé à cinq cent mille dirhams (500 000 MAD)** qui peut s'étaler maximum sur **2 ans**.



### Grandes entreprises (GE)

A. Une subvention de **1 000 DH** par mois sera accordée pour tout salaire net compris entre **2 500 DH/mois** et **4 000 DH/mois**.

B. Une subvention de **2 000 DH** par mois sera accordée pour tout salaire net supérieur à **4 000 DH/mois**.

- La présente aide est conditionnée par la régulière déclaration des postes créés auprès de la **CNSS**, accompagnée de justificatifs semestriels à fournir au **back office** de la Région en vue de leur vérification et validation pour le déblocage des fonds (à postériori).
- Cette forme de soutien est soumise à un **plafond fixé à cinq millions de dirhams (5 000 000 MAD)** qui peut s'étaler maximum sur **2 ans**.



## **LEFONDS ACCORDE-T-IL DES SUBVENTIONS UNIQUEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS ?**

Le Fonds NorDev offre une aide précieuse pour soutenir les projets d'investissement, en proposant deux types de subventions. D'une part, il peut financer une partie des investissements et équipements requis (subvention à l'investissement). D'autre part, il peut également prendre en charge une partie des frais salariaux pour soutenir l'exploitation et les besoins en fonds de roulement (subvention à la gestion).

## **LEFONDS ACCORDE-T-IL DES SUBVENTIONS UNIQUEMENT POUR LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES ?**

Les subventions peuvent être allouées aussi bien à de nouvelles créations qu'à l'extension de projets existants. Elles sont également ouvertes aux initiatives portées par des auto-entrepreneurs et des coopératives, ne nécessitant pas obligatoirement la création d'une nouvelle entreprise. L'élément essentiel est que le projet soit situé dans l'une des 8 provinces/préfectures de la Région Tanger Tétouan Al Hoceima

## **PAR QUELS CANAUX PUIS-JE DÉPOSER MON DOSSIER ?**

Toutes les demandes de subvention doivent être initialement soumises en ligne via la plateforme NorDev.ma. Les demandeurs peuvent bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches, soit au siège de la Région TétouanTanger-Al Hoceima, soit en se rendant aux guichets spécialement dédiés chez nos partenaires du Fonds. Ces guichets sont ouverts aux sièges de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services, de la Chambre des Pêches Maritimes de la Méditerranée, de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre d'Artisanat, et chez d'autres partenaires.

**Nb : L'assistance fournie peut être assurée en arabe, en tarifit, en français ou en anglais, afin de répondre aux besoins de tous les demandeurs.**



# NOR DEV

صندوق الشمال للاستثمار والتنمية  
ⵎⵓⵔⵓⵙ ⵉⵙⵏⵉⵙⵏ ⵙ ⵙⵓⵔⵉⵙⵓ ⵏ ⵜⵓⵔⵓⵙ  
NORTHERN FUND FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT

[WWW.NORDEV.MA](http://WWW.NORDEV.MA)

